

Chers parents,

Nous sortons du conseil d'école qui s'est tenu ce lundi soir et avons obtenu des éléments de réponses aux sujets que vous nous aviez remonté :

1. **concernant le dépistage du COVID chez les enfants et la possible mise en place de tests salivaires :** *La décision revient à l'inspection académique. Pour le moment, seules 6 écoles sur 39 dans la circonscription ont été retenues pour la mise en place d'un tel dispositif.*
2. **concernant la procédure prévue en cas de neige pour le déneigement de l'école et de ses abords :** *la décision a été prise par la mairie de ne pas saler la cour de récréation car "il avait été observé les années précédentes que des enfants mangeaient la neige". Les délégués parents d'élèves ainsi que les enseignantes ont manifesté leur opposition à une telle décision et encouragé la mairie à revoir sa position sur la question.*
3. **concernant la facturation de la cantine et de la garderie :**
 - a. **Pour ce qui concerne l'absence de détail sur la facture :** *la mairie rappelle que la facturation est gérée par le Trésor de Montfort mais que chaque famille peut bien évidemment s'adresser en mairie pour obtenir le détail. Il a été précisé qu'il n'était pas possible de généraliser cette procédure.*
 - b. **Pour ce qui concerne l'absence d'accusé réception suite aux inscriptions :** *la mairie indique qu'il n'est pas possible de répondre à tous les mails, cela serait trop couteux en temps pour la secrétaire de mairie. A la suggestion de la mise en place d'une interface de gestion en ligne, la mairie indique que cette solution serait couteuse et peu efficace car, in fine, cela serait toujours au personnel en mairie de convertir les inscriptions en ligne en commande de repas et que par conséquent la bonne prise en compte de l'inscription ne serait pas plus garantie.*
4. **concernant les mails demandant des réponses sous un délai trop court :** *la mairie indique que le rappel envoyé le 21/02 était un rappel de courtoisie et qu'il restait de la responsabilité des familles de penser à faire les inscriptions dans les délais.*
5. **concernant la situation d'acceptation en dernière minute d'enfants non-inscrits à la cantine :** *la mairie confirme que des enfants ont été acceptés en dernière minute et qu'il a fallu partager les portions disponibles. Elle précise également que le plus souvent, ce sont les animateurs qui ont sacrifié leur repas. Dorénavant, les enfants non-inscrits ne sont plus acceptés : les parents sont appelés pour venir chercher leurs enfants. La mairie indique également que le règlement cantine va évoluer l'année prochaine afin de mettre en place des pénalités aux familles qui oublient d'inscrire leurs enfants.*

Restant à votre disposition pour tout complément ou commentaire,

Les délégués parents d'élèves